

L'EXAMEN FISCAL DE CONFORMITÉ



RENFORCER LA SÉCURITÉ FISCALE DE VOTRE ENTREPRISE !

Toute entreprise individuelle ou société, quel que soit son chiffre d'affaires et son régime d'imposition

Ma comptabilité est suivie par le cabinet : pourquoi mettre en place un ECF ?

Je redoute tout contrôle fiscal qui pourrait coûter

Mon logiciel de caisse est-il conforme à la législation fiscale ?

Mon entreprise respecte-t-elle les règles de conservation de documents ?



**SI VOUS ÊTES DANS UNE DE CES SITUATION,
NOUS AVONS DES SOLUTIONS POUR VOUS !**

NOTRE OFFRES DE SERVICES :

- Audit de votre **situation fiscale et analyse informatique**
- **Analyse** des procédures relatives à la conservation des documents et au régime d'**imposition applicable**
- **Audit du respect des normes** comptables et fiscales
- Établissement d'un **compte-rendu** de mission
- Mention de l'existence d'un **ECF** dans la **déclaration de résultat de l'entreprise**

AVANTAGES

- Des **professionnels expérimentés**
- Mise en conformité **préalable aux contrôles de l'administration**
- Des préconisations pour **éviter les erreurs fiscales**
- **Gage de confiance si cession ou transmission**



VOUS BÉNÉFICIEZ DE

- 1 **TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ FISCALE : RÉDUCTION DU RISQUE FISCAL**
- 2 **GARANTIE FINANCIÈRE EN CAS DE CONTRÔLE FISCAL**
- 3 **SÉRÉNITÉ : POSSIBILITÉ DE REMBOURSEMENT DE LA PART DES HONORAIRES CORRESPONDANTE AU PRESTATAIRE**